

NEWS Hors-Série Avril 2017

FECIF

Etude FECIF

Rappel :

Dans le cadre d'une étude paneuropéenne sur nos métiers, l'ANACOFI, collabore avec le cabinet d'études Cerulli Associates, qui essaye de rassembler des données sur l'écosystème de l'investissement et du conseil financier français, selon un format spécifique. En répondant à un rapide questionnaire, vous nous aiderez à permettre d'identifier la perception des Conseillers Financiers et Patrimoniaux Français quant à l'évolution de la régulation, des frais et de la rémunération, de l'innovation ou encore, à mieux comprendre et pouvoir comparer votre appréhension du débat entre gestion passive et active. Pour nous aider à rassembler des données, suivez le lien : https://cerulliassociates.co1.qualtrics.com/SE/?SID=SV_2owKwXhcLebrXnL

Nomination de David CHARLET

Le Président de l'Association Nationale des Conseils Financiers (ANACOFI), David Charlet, a été élu aux commandes de la Fédération Européenne des Conseils Financiers (FECIF), le 27 mars à Vienne.

Evènements spécifiques

Les Conférences de l'Entreprise

Les LCE se tiendront le 26 AVRIL 2017 - NICE campus EDHEC - 393 Promenade des Anglais Nice

Consultez le programme complet sur www.lcentreprise.fr

Inscription gratuite et nécessaire : <https://www.weezevent.com/les-conferences-de-l-entreprise-nice-2017>

1^{ère} rencontre CGPIGROU

Concepteur du réseau social CGPIGROU lancé en juin 2015 (www.cgpigroup.fr), Jean-Emile Verclytte organise le 28 avril prochain à Paris la première réunion collective de ses membres pour imaginer le devenir de la plate-forme qui regroupe plus de 600 utilisateurs. Inscription et Programme : <http://www.cgpigroup.fr/la-communaute/inscription-1%C3%A8re-rencontre-paris.html>

Les Assises de la Pierre Papier

Les 6^e Assises de la Pierre Papier se tiendront le 26 juin 2017 au Méridien Etoile Paris <http://www.lesassisesdelapierrepapier.fr/>

Prix Etienne Marcel

L'ANACOFI soutient l'entrepreneuriat responsable et vous invite à poser votre candidature ou à proposer des candidats, en vue d'être le prochain lauréat du Prix Etienne Marcel 2017. Inscription via le formulaire de candidature dès maintenant et jusqu'au 30 mai 2017 : <http://urlz.fr/53i1>

Remise des Prix le 28 juin 2017

Colloque Fidroit

Le 20^{ème} colloque Fidroit en partenariat avec l'ANACOFI, se tiendra le 27 juin à la Seine Musicale à Paris. Tarif préférentiel pour les membres de l'ANACOFI : <http://www.fidroit.fr/content/inscription-formation-inter?formation=139>

Coupoles Distrib Invest 2017

La Cérémonie des Coupoles Distrib Invest se tiendra le 29 juin 2017 à l'Hôtel Potocki Paris. Monsieur David CHARLET, Président de l'ANACOFI, est nommé dans la catégorie de la personnalité la plus influente pour la promotion de la profession. Votez et soutenez votre candidat (dont notre Président) :

<http://urlz.fr/4ZPr>

Actualité réglementaire IOBSP et IMMOBILIER

Immobilier communication Honoraires/commissions

L'arrêté du 10 janvier 2017 (mise en application au 1^{er} avril 2017) s'adresse à tout professionnel qui, à quel titre que ce soit, intervient pour mettre en relation acquéreur et vendeur de bien immobilier. Il modifie les règles relatives à l'information des consommateurs :

- Le barème des prix des prestations proposées devra dorénavant également être publié sur le site internet
- Les annonces de vente préciseront notamment systématiquement le prix de vente du bien et à qui incombe le paiement des honoraires

S'agissant du site internet, la DGCCRF indique que **le barème doit être accessible « en deux clics maximum »** au sein d'un onglet explicite figurant sur la page d'accueil du type « nos tarifs », « nos honoraires » ou « notre barème d'honoraires ».

Immobilier, IOBSP : Médiation

Comme annoncé en janvier 2017, l'ANACOFI-IOBSP et l'ANACOFI-IMMO ont signé une convention avec l'Association Nationale des Médiateurs (ANM CONSO). Les liens internet pour saisir ce médiateur sont désormais actifs et peuvent être indiqués dans vos documents.

Les modalités de fonctionnement et les coordonnées de l'ANM CONSO se trouvent dans les notes explicatives ci-jointes.

Les adhérents ANACOFI-IOBSP et/ou ANACOFI-IMMO en bénéficient automatiquement. Cependant, ceux qui exercent ces activités et qui ne sont pas déjà adhérents ANACOFI-IMMO et/ou ANACOFI-IOBSP doivent adhérer s'ils souhaitent bénéficier des services de ce médiateur.

Retrouvez également l'Anacofi sur www.anacofi.asso.fr et sur les réseaux sociaux :    

Nous contacter : 01 53 25 50 80 ou anacofi@anacofi.asso.fr ou anacofi-cif@anacofi.asso.fr

Si vous souhaitez donner votre avis, faire un commentaire, plus d'information ou ne plus recevoir ce document, merci de nous l'indiquer par mail : anacofi@anacofi.asso.fr